

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 29 SEPTEMBRE 2014

- n° 146 de M. Bernard Dupré (UDC) et de 9 cosignataires demandant au Conseil communal de revoir à la baisse la dernière augmentation de la taxe au sac suite à la décision de la Commune de ne plus mettre de containers à la disposition du public pour certains types de plastique non PET

M. Bernard Dupré (UDC) présente le postulat suivant:

*"La décision de la Commune de ne plus mettre à la disposition du public des containers pour certains emballages plastiques non PET permettra à la Commune de réduire les coûts de transport et d'élimination de ces déchets, puisque la grande majorité de ces plastiques finiront désormais dans des sacs à ordure taxés. Ce transfert de déchets du container dans les sacs à ordure et les économies de logistique qu'il induit justifient une réduction de la taxe au sac."*